**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 11 OCTOBRE 2011 — 19 H**

**ORDRE DU JOUR**

1.1 Ouverture de la séance ;

1.2 Adoption de l'ordre du jour.

## 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Approbation des procès-verbaux des séances tenues en septembre 2011;

2.2 Suivi;

2.3 Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 01 au 30 septembre 2011;

2.4 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement;

2.5 Approbation et dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2011;

2.6 Adoption du règlement numéro 627 intitulé code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la ville de Saint-Colomban;

2.7 Dépôt et approbation de la liste de destruction de documents;

2.8 Autorisation de signature - consentement des travaux de Vidéotron;

2.9 Fin de la période de probation – secrétaire au Service du greffe;

2.10 Autorisation de signature d'une entente – cessation d'emploi;

2.11 Demande de contribution financière – Fondation des maladies du cœur du Québec;

2.12 Demande de contribution financière – Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord;

2.13 Adjudication de contrat d'assurances de dommages;

2.14 Autorisation de signature d'une promesse d'échange – rue Omer;

2.15 Octroi de contrat – engagement de procédures civiles pour certaines créances municipales;

2.16 Appui – contenants à remplissage unique;

2.17 Nomination des personnes désignées relativement aux articles 35 et suivants de la loi sur les compétences municipales et abrogation de la résolution 135-04-06.

## 3 SERVICE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis – septembre 2011 ;

3.2 Adoption du règlement numéro 245-2011-01 modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 245-2010;

3.3 Adoption du règlement numéro 603-2011-01 modifiant le règlement sur les permis et les certificats numéro 603, afin de modifier les articles 43 et 44, relatifs aux conditions d'émission des permis;

3.4 Adoption du règlement numéro 608-2011-02 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 608, tel qu'amendé, afin de revoir certaines dispositions;

3.5 Adoption du second projet de règlement numéro 601-2011-17 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de déterminer les zones à conserver (zone de compensation), tel que décrété par le MDDEP;

3.6 Adoption du second projet de règlement numéro 601-2011-18 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de revoir certaines dispositions;

3.7 Première acceptation des travaux – projet domiciliaire de la rue Gérald – PE-2010-GER-01;

3.8 Deuxième acceptation des travaux, libération de la garantie financière et municipalisation des rues du projet domiciliaire les Cours du Boisé - protocole d'entente PE-2009-LCB-03;

3.9 Deuxième acceptation des travaux, libération de la garantie hypothécaire et municipalisation des rues du projet domiciliaire la Vallée du Golf, phase 3a) - protocole d'entente PE-2010-GAS-02.

## 4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.1 Avis de motion - règlement 490-2011 concernant l'installation et l'aménagement d'une entrée charretière, abrogeant et remplaçant le règlement 490-2006-01;

4.2 Avis de motion - règlement 513-2011 concernant l'installation de tuyaux d'égouts pluviaux en bordure des rues publiques, abrogeant et remplaçant le règlement 513;

4.3 Abrogation de la résolution 365-08-11 et octroi de contrat – asphalte concassée (recyclée) pour des travaux de réparation de la rue Kenna ;

4.4 Autorisation de paiement - travaux d'urgence sur la rue Bonniebrook ;

4.5 Octroi du contrat – location d'un tracteur-chargeur avec opérateur pour la période hivernale – option 2 ;

4.6 Autorisation de conclure une entente avec le Comité Deux-Montagnes Lynx relativement au droit de passage sur le territoire de la Ville.

## 5. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

5.1 Autorisation de restructuration du Service de sécurité incendie.

## 6. SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

Aucun.

## 7. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

7.1 Octroi de prix dans le cadre des Journées de la culture 2011 et acquisition d'une œuvre.

## 8. PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions.

Toute personne qui désire poser une question devra :

a. s'identifier au préalable;
b. s'adresser au Maire;
c. ne poser que deux (2) questions;
d. s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire, en tant que président du Conseil, maintient l'ordre et le décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du Conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

## 9. CLÔTURE DE LA SÉANCE